

Mercredis Photographiques Appel à candidatures 2025

I
[C dans
la boîte]

Cdanslaboite



Photo Pierre Faure



Photo Aurélien Voltaire

Cdanslaboite a été créée en 2009 par un groupe de photographes professionnels pour valoriser la photographie d'auteurs.

Soutenue par la Ville de Bordeaux, le département de la Gironde et la SAIF, Cdanslaboite s'attache à accompagner la professionnalisation des photographes et organise plusieurs événements tout au long de l'année, gratuits et tous publics.

L'année 2024 a été particulièrement riche avec une participation active au premier Mois de la photo de Bordeaux (inauguration et expositions), des expositions et un événement pour les 15 ans de Cdanslaboîte, ainsi que d'autres manifestations passées ou à venir : lectures de portfolios, Mercredis Photographiques et Septembre de la Photo dans la Ville de La Réole par exemple.

Cdanslaboite ouvre sa programmation à des auteurs de reconnaissance nationale ou internationale tout en réservant une place privilégiée aux photographes de Nouvelle Aquitaine et aux jeunes photographes.

Appel à candidatures

« Les Mercredis Photographiques 2025 »



Depuis 2012, Cdanslaboite organise des expositions photographiques : « Les Mercredis Photographiques ».

Le temps d'une soirée, le travail de plusieurs photographes y est présenté, qu'ils soient professionnels ou amateurs, confirmés ou non.

En 2025, les photographes sélectionnés à l'issue du présent appel à candidatures pourront présenter leur travail :

- En projection lors du deuxième Mois de la photographie de Bordeaux, en avril 2025, au Centre Jean Moulin ;
- En exposition lors du Septembre de la Photo de La Réole ;
- En exposition dans le cadre des Mercredis Photographiques, à la Maison Bourbon, Pôle image de la Ville de Bordeaux.

La sélection des travaux exposés s'effectue par un jury du monde de la photographie, parmi les réponses reçues à l'appel à candidatures.

Modalités

Si vous souhaitez proposer votre travail, nous vous demandons de répondre impérativement dans le format suivant :

- Le dossier doit être soumis uniquement sous la forme d'un unique PDF.
Ce PDF devra être nommé de la façon suivante :
NOM_Prenom_Titre-de-la-série.pdf
- Le dossier doit comporter l'identité, la commune de résidence, le mail et le téléphone du photographe.
Si l'auteur utilise un nom d'artiste différent de son identité réelle, les deux identités devront clairement être précisées.
Si l'auteur possède un site Internet ou publie ses photos sur des réseaux sociaux, il lui est aussi demandé de préciser leurs adresses.
- Le dossier doit indiquer si le candidat est résident en Nouvelle Aquitaine ou pas. Les dossiers des photographes aquitains sont en effet privilégiés.
- Le dossier doit comprendre une petite biographie (15 lignes max).
- Le dossier doit préciser un titre pour la série photographique présentée.
- Le dossier doit inclure un court texte (15 lignes max) d'introduction au sujet photographique traité.
- Le dossier doit présenter une série cohérente de 20 photographies, avec 1 photographie par page du PDF (en pleine page).

Les candidatures ne respectant pas ses préconisations ne seront pas examinées.

Un même photographe ne peut présenter qu'un seul dossier.

Tout projet ayant déjà reçu un avis défavorable lors d'un appel à candidatures précédent ne peut pas être soumis à nouveau en l'état.

Cet appel à candidatures est uniquement dédié à des œuvres photographiques, et donc à l'exclusion totale d'images générées en IA.

Les soumissions des dossiers se font exclusivement par voie électronique. Elles doivent être envoyées via un outil de transfert de fichiers (WeTransfer par exemple) à l'adresse électronique suivante : mercredisphotographiques@gmail.com.

Date de clôture de l'appel à candidatures : 15 octobre 2024.

Pour toute demande de précision supplémentaire, vous pouvez adresser un mail à l'adresse électronique suivante : mercredisphotographiques@gmail.com.

Jury

Le jury sera composé à la fois de l'équipe de Cdanslaboite de professionnels du monde de la photographie et de photographes invités.

Le jury s'attachera à évaluer les critères suivants :

- Cohérence de la série ;
- Écriture photographique ;
- Qualité et impact visuel des images.

Toutes les thématiques et les écritures peuvent être proposées. Un travail pourra porter sur une recherche ou une expérience intime, ou au contraire venir témoigner d'une démarche tierce humaniste ou sociétale, artistique, environnementale...

Des lieux et des temporalités très différents peuvent venir en écho à ces regards personnels.

Dates

Date de clôture de l'appel à candidatures : 15 octobre 2024.

Date de fin des sélections par le jury : Janvier 2025.

Toutes les candidatures recevront alors une réponse, qu'elle soit positive ou négative.

Une date d'exposition sera proposée et discutée avec chaque photographe sélectionné.

Tirages et expositions

La participation aux Mercredis photographiques est soumise à la signature préalable de la charte des photographes exposants (en fin du présent document).

Toutes les œuvres proposées dans les dossiers de candidature retenus ne seront pas exposées. Un auteur accroche généralement entre 6 et 12 images. La sélection finale de ces images s'effectuera dans un deuxième temps, en dialogue avec le photographe.

Les tirages seront imprimés par Cdanslaboite. Les auteurs doivent s'engager à fournir les fichiers informatiques dans la définition demandée par Cdanslaboite et dans les délais qui leurs seront précisés. En cas de non-respect de ces deux dernières requêtes, l'exposition du photographe pourra être reportée ou annulée.

Les tirages seront offerts aux photographes à l'issue de leur exposition (ils seront récupérables directement à l'atelier de Cdanslaboite – pas d'envoi postal).

Les photographes exposés doivent s'engager à être présents le jour de l'exposition ou de la projection de leurs photographies.

Il leur sera demandé d'effectuer une présentation de leur travail et de leur démarche auprès du public.

Il leur sera aussi proposé de participer à la mise en place des expositions (préparation des locaux, accrochage, décrochage).

Dans le cadre des Mercredis Photographiques, Cdanslaboite ne peut pas prendre à sa charge les déplacements et l'hébergement des photographes exposés.

Communication

Une communication sur les événements de Cdanslaboite est effectuée sur les canaux Internet ou papier habituels (site de Cdanslaboite, Facebook, Instagram, flyers ...) ainsi qu'auprès de partenaires institutionnels ou culturels.

Il est demandé aux photographes de céder à cette fin de promotion un droit d'utilisation d'1 de leurs images exposées, avant, pendant et après l'événement. Le crédit photographique sera clairement précisé en regard de l'image utilisée.

Une captation photographique ou vidéo des expositions est généralement réalisée durant l'événement, et en particulier durant les présentations des travaux par leurs auteurs.

Les photographes exposés seront invités à donner leur accord pour la diffusion de ces reportages.

Contacts

Site Internet : <https://cdanslaboite.com>

Mail de contact : mercredisphotographiques@gmail.com

Adresse :

Cdanslaboite
Maison Bourbon
79 rue Bourbon
33300 Bordeaux

Charte des photographes exposants

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Nom d'auteur si différent de l'identité civile :

Adresse électronique :

N° de téléphone :

(cocher les cases ci-dessous pour acceptation des rubriques en regard)

- Certifie que les photographies proposées sont bien une production originale et personnelle.
- Certifie que les photographies proposées sont bien des œuvres photographiques et non des images générées par un système d'Intelligence Artificielle, et accepte de produire la photographie originale (pellicule ou fichier RAW) sur demande des organisateurs.
- Accepte qu'un choix des seules photos retenues (parmi les images proposées dans le dossier de candidature) soit fait en commun avec les organisateurs.
- S'engage à fournir les fichiers informatiques de ses images dans la définition demandée par Cdanslaboite et dans les délais qui lui seront précisés (pour l'impression ou la projection de ses œuvres).
- Accepte que ses images puissent être présentées soit sous forme d'un tirage papier, soit sous forme d'une projection.
- Accepte que l'une de ses photos exposées (choisie en commun avec les organisateurs) puisse être utilisée à des fins de promotion des Mercredis Photographiques, avant, pendant et après leur exposition.
- S'engage à être présent lors de la journée de présentation de ses œuvres au public, afin de commenter son travail et sa démarche.
- Accepte d'être photographié ou filmé pendant cette présentation au public et que ces images ou ces vidéos, validées avec lui, soient diffusées au titre d'une restitution sur le Mercredi Photographique auquel il a participé.

Date et signature du photographe :

Droit à l'image

Les photos exposées aux Mercredis photographiques le sont dans un cadre purement artistique et non commercial. Si le photographe n'est pas en mesure de présenter une autorisation de publication signée pour les personnes identifiables présentes sur ses images, ces images doivent se trouver dans l'un des cadres juridiquement tolérés de leur possible diffusion.

Voir par exemple :

<https://www.cairn.info/revue-etudes-theatrales-2015-1-page-52.htm>

ou

<https://blog.droit-et-photographie.com/>

Cdanslaboite ne pourra pas être tenue responsable de l'exposition d'une photographie pour laquelle une personne photographiée conteste cette diffusion de son image. Seul le photographe est responsable de la diffusion de cette image. La photographie sera retirée de l'exposition si ce cas se présente.